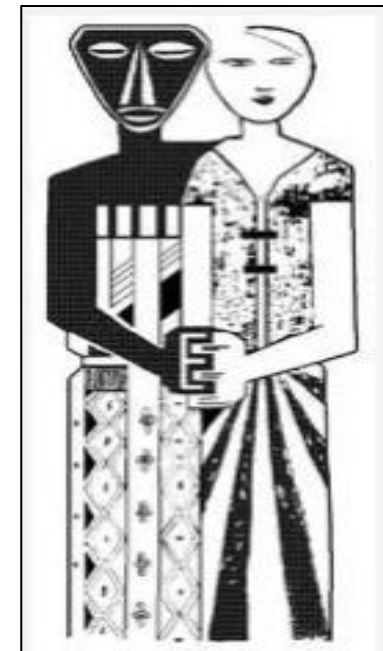


RAPPORT FINAL DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU BLOC DES LABORATOIRES (BIO – PHYSIQUE - CHIMIE) DU LYCEE FODIE MAGUIRAGA DE NIORO DU SAHEL

**CONVENTION DE PARTENARIAT 001/23/ANSIE/CJNFL POUR
L'APPUI A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE A NIORO**





NOMENCLATURE DES INFRASTRUCTURES AU LYCEE		
INFRASTRUCTURES DÉJÀ REHABILITES	BLOC A	4 salles de classes
	BLOC B	4 salles de classes
	BLOC C	2 salles de classes
	BLOC D	5 blocs toilettes de 15 latrines
	BLOC F	1 salle de classe + 1 salle informatique
	BLOC G	2 salles de classes
	BLOC H	2 salles de classes
	BLOC I	Laboratoire Bio-Physique-Chimie
	BLOC K	Salle des Professeurs
INFRASTRUCTURES EN ATTENTE DE REHABILITATION	BLOC E	2 salles de classes
	BLOC J	Bibliothèque
	BLOC L	Salle d'infirmerie
	BLOC M	Administration
	BLOC N	Logement du gardien
	BLOC O	Logement pour enseignants avec un bloc de trois (03) bâtiments
	BLOC P	Clôture du lycée



VUE AERIENNE DES INFRASTRUCTURES DU
LYCEE FODIE MAGUIRAGA

LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU BLOC I DES LABORATOIRES DE BIO-PHYSIQUE-CHIMIE

- ☐ LE COUT DES TRAVAUX EST ESTIME ET VALIDE A **10 000 879 F CFA** SOIT **15 246 €**.
- ☐ **ANSIE** A TRAVERS SES MEMBRES ET SYMPATHISANTS AVAIT ENTICIPE LES TRAVAUX EN INVESTISSANT UN MONTANT DE **2 132 905 F CFA** SOIT **3 251,59 €**. CE QUI REPRESENT **21%** DU COUT ESTIME ET VALIDE.
- ☐ LES TRAVAUX FURENT MOMENTANEMENT ARRETES AVANT LA RECEPTION DU FINANCEMENT DU **CJNL**.
- ☐ LES TRAVAUX ONT REPRIS LE **15 FEVRIER 2024** POUR TERMINER LE **30 MARS 2024**.
- ☐ **LE COMITE DE JUMELAGE** A FINANCE A HAUTEUR DE **7 867 974 F CFA** SOIT **11 994,64 €** A TRAVERS 3 VIREMENTS. CE QUI REPRESENT **79%** DES COUTS DE REALISATION DES TRAVAUX. LE TABLEAU CI-APRES MONTRE LE DETAIL DE SES VIREMENTS AU BENEFICE DE L'ANSIE.
- ☐ LE SUIVI DES TRAVAUX A ÉTÉ ASSURE PAR LE BUREAU D'ETUDE **BICED**, **COMMISSION DE L'ANSIE** ET LE **REPRESENTANT DU CJNL**.

VIREMENTS FINANCIERS DU COMITE DE JUMELAGE AU BENEFICE DE L'ANSIE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATIONS DES SALLES DE CLASSES, LABORATOIRES... AU LYCEE FODIE MAGUIRAGA DE NIORO DU SAHEL

Donations	Details des Virements	Date	Montant initial		Frais banque		Montant Net		Designations	Devis des Travaux	
			Euro	CFA	Euro	CFA	Euro	CFA		Euro	CFA
1ere Donation	1er Virement	19/05/2023	4 000	2 623 831	1,80	1 181	3 998,20	2 622 650	BLOCS G & H: 4 salles de classes	7 642	5 012 943
	2eme Virement	24/05/2023	3 500	2 295 852	1,80	1 181	3 498,20	2 294 671			
	Sous-total		7 500	4 919 683	3,60	2 361	7 496,40	4 917 321			
2ème Donation	3ème Virement	14/09/2023	4 000	2 623 831	1,79	1 173	3 998,21	2 622 658	BLOCS D: 5 Blocs de Toilettes de 15 Latrines	7 951	5 215 630
	4eme Virement	19/09/2023	3 500	2 295 852	1,79	1 172	3 498,21	2 294 680			
	Sous-total		7 500	4 919 683	3,60	2 361	7 496,40	4 917 321			
3ème Donation	5 ème Virement	12/02/2024	4 000	2 623 831	1,79	1 173	3 998,21	2 622 658	BLOC I: Laboratoires (Bio-Physique-Chimie)	15 246	10 000 879
	6 ème Virement	23/02/2024	4 000	2 623 831	1,79	1 173	3 998,21	2 622 658			
	7 ème Virement	04/03/2024	4 000	2 623 831	1,79	1 173	3 998,21	2 622 658			
	Sous-total		12 000	7 871 492	5,36	3 518	11 994,64	7 867 974			
	TOTAL		27 000	17 710 857	12,56	8 241	26 987,44	17 702 616		30 840	20 229 452

La diff: 3 251 € soit 2 132 905 F CFA
a été financée par ANSIE à travers
ses membres et sympathisants

Cadre du devis quantitatif des travaux du Bloc I des Laboratoires (Bio-Physique-Chimie)

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant
0	INSTALLATION DU CHANTIER				
0.1	Mobilisation et demobilisation de l'equipe	u	1	50 000	50 000
0.2	Debroussage de la surface	u	1	65 000	65 000
	Sous total 0				115 000
1	DEMOLITION				
1.1	Démolition de faux plafond en contre-plaqué	m²	261,69	200	52 338
1.2	Beton de forme sur plancher	m²	0,96	45 000	43 200
1.3	Curage auvent	m²	45	150	6 750
1.4	Brossage de peinture extérieure	m²	345,04	150	51 756
1.5	Brossage de peinture intérieure	m²	575,63	150	86 345
	Sous total 1				240 389
2	PLANCHER ET MAÇONNERIE EN ELEVATION				
2.4	Traitement des fissures au mortier de ciment dosé à 350 kg/m³	u	1	70 000	70 000
2.1	Demolition et remblais de l'ancienne fosse septique	u	1	50 000	50 000
2.2	Remblais au niveau de la facade posterieur	m³	60	1 750	105 000
2.3	Construction d'un puisard dimension L-3,2m, l-1,8m, P-3m	u	1	400 000	400 000
2.5	Maconnerie en Agglo vreux de 15	m²	13,2	4 000	52 800
2.6	Maconnerie en Agglo vreux de 20	m²	12,04	5 000	60 200
2.7	Enduit des murs interieurs au mortier de cimentdosé à 350kg/m³	m²	36	2 000	72 000
	Sous total 2				810 000
3	COUVERTURE				
3.1	F/P de plafonnage en contre plaqué de 5mm y compris travure en bois	m²	157,5	12 500	1 968 750
3.2	F/P de plafonnage en contre plaqué de 5mm sur travure en bois	m²	104,19	6 000	625 140
	Sous total 3				2 593 890
4	ELECTRICITE				
4.1	F/P filerie sous gaine n°13 encastrée y compris mise à la terre y compris toutes sujétions	u	1	345 000	345 000
4.2	F/P hublot rond étanche et accessoires	u	8	8 000	64 000
4.3	F/P ampoule économique TMT20 et accessoires	u	16	4 000	64 000
4.4	F/P ampoule économique TMT15 et accessoires	u	8	4 000	32 000
4.5	F/P interrupteur DA et accessoires	u	10	1 000	10 000
4.6	F/P interrupteur SA et accessoires	u	10	1 000	10 000
4.7	F/P prise de courant intellect encastrée, y compris accessoires	u	46	1 000	46 000
4.8	Boite d'erivation BT3	u	4	1 000	4 000
4.9	Boite coffret 12 voies	u	1	6 000	6 000
4.10	Boite ronde	u	50	100	5 000
4.11	Dijoncteur 3 polaire 63A	u	2	8 500	17 000
4.12	Dijoncteur 1 polaire C1	u	8	1 500	12 000
4.13	Dijoncteur 1 polaire C1	u	4	1 500	6 000
4.14	F/P brasseur d'air + rhéostat	u	16	27 500	440 000
	Sous total 4				1 061 000

DEVIS ESTIMATIF DU BLOC I
DES LABORATOIRES
(BIO-PHYSIQUE-CHIMIE)

5	PLOMBERIE - SANITAIRE				
5.1	Ensemble tuyauteries lavabo, branchement y compris toutes sujétions	ens.	1	100 000	100 000
5.2	F/P lavabo complet detachable	u	4	40 000	160 000
5.3	F/P Vannes	u	8	2 500	20 000
5.4	F/P Robinet	u	4	5 000	20 000
5.5	Construction de regards	u	4	7 500	30 000
	Sous total 5				330 000
6	MENUISERIE (RENFORCEES PAR DES BARRES DE FER PLAT)				
6.4	F/P de calle de maintien (production industrielle)	u	18	1 000	18 000
6.1	Recadrage des portes métalliques persiennées 120 x 220m et renouvellement des serrures	u	2	8 000	16 000
6.2	Recadrage des fenêtres métalliques120 x 120m	u	16	5 000	80 000
6.3	Recadrage des fenetres métalliques persiennées 70 x 70m et renouvellement des crochets	u	2	2 250	4 500
6.5	Recadrage des portes isoplanes 80x220	u	4	40 000	160 000
6.6	F/P cadenas	u	4	3 500	14 000
	Sous total 6				292 500
7	FINITIONS				
7.1	F/P de carreaux au sol 30 x 30cm a l'intérieur et terrasse	m²	264,64	10 250	2 712 560
7.2	F/P de carreaux 15 x 15cm sur tables	m²	36,84	7 000	257 880
7.3	F/P de plinthe	ml	151	1 800	271 800
7.4	Peinture FOM extérieure sur murs y compris colorants	m²	345,04	1 000	345 040
7.5	Peinture FOM (intérieur +plafond)	m²	837,32	1 000	837 320
7.6	Peinture à huile glycérophatique sur menuiseries	m²	89	1 500	133 500
	Sous Total 6				4 558 100
	TOTAL TRAVAUX HORS TAXES BLOC I DES LABOS				10 000 879

Le 09 fevrier 2024



[Signature]

L'ENTREPRENEUR



ASSOCIATION NIORO DU SAHEL INITIATIVES ET EMERGENCE

A.N.S.I.E

- Siège Social Nioro du Sahel - République du Mali
- Téléphone : +223 77 28 13 70 / 79 16 72 95 / 66 98 33 10
- Mail : ansie.niorodusahe72@gmail.com
- Web : www.ansieassociation.com
- Compte bancaire : ML13ML01617160 0260 01 355973-37 / BDMAMLBA
- Reconnu : N°2019-038 P-CN

CONTRAT N° 005 ANSIE / ENTREPRISE EKS

TRAVAUX DE REHABILITATION DU BLOC I (LABORATOIRES/BIO-PHYSIQUE-CHIMIE) AU LYCEE FODIE MAGUIRAGA DE NIORO

COMMUNE URBAINE DE NIORO

Cercle de NIORO

Maitre d'ouvrage : ANSIE

Assistance à la maîtrise d'ouvrage : Bureau d'Etude BICED et la Commission de suivi ANSIE Nioro

Partenaires techniques et financiers : Maison des Sciences/Comité jumelage Nioro-Limours

Bénéficiaires : Conseil de cercle de Nioro

Février 2024

CONTRAT N°005 /ANSIE-EKS

ENTRE D'UNE PART,

L'ANSIE (Association Nioro du Sahel Initiatives et Emergence) représentée au présent contrat par Monsieur Cheick Sidi Tahara CISSE, Président de l'ANSIE, désigné dans ce qui suit sous le vocable "Autorité Contractante" Tel: 77 28 13 70

ET D'AUTRE PART,

L'entreprise Kardjigué SISSOKO (EKS) représentée au présent contrat par Monsieur Kardjigué SISSOKO Tél : 76 38 69 76, E-mail : kardjiguisissoko@yahoo.com ; Désigné dans ce qui suit indistinctement sous les vocables « Entreprise »

LES DEUX PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Article 1 : Pièces constitutives du contrat

- Les pièces suivantes, qui sont jointes au présent document, seront considérées comme faisant partie intégrante du présent contrat :
- (a) l'acte d'Engagement ;
 - (b) l'appel à soumission ;
 - (c) le bordereau des Prix Unitaires corrigé ;
 - (d) le devis arrêté ;

Article 2 : Obligations des parties

Les droits et obligations réciproques de l'autorité contractante et de l'entreprise sont ceux figurant au contrat ; en particulier :

2.1 Obligations de l'entreprise :

L'entreprise assurera les travaux nécessaires à la réhabilitation du Bloc I des laboratoires de Bio - Physique - Chimie au Lycée dans la ville de Nioro (cours du lycée Fodé MAGUIRAGA) conformément au devis arrêté du plan.

Ainsi, l'entreprise procédera à :

- Sa présentation aux autorités administratives du lycée,
- Analyse des documents de référence (les TDR, les devis estimatifs arrêtés, la demande de cotation)
- Installation et Fourniture du chantier en matériels nécessaires,
- Mise en œuvre des travaux de réhabilitation du Bloc I des laboratoires de Bio - Physique - Chimie conformément aux prescriptions techniques contractuelles,
- Réception provisoire et définitive ;
- Production et fourniture des PV et rapports de chantiers à la commission technique ANSIE et au bureau d'étude BICED,
- Production du rapport de fin des travaux.

2.2 Obligations de l'autorité contractante :

L'Association ANSIE, autorité contractante s'engage à :

- Payer à l'entreprise, tous les frais afférents aux travaux de réhabilitation du bloc I des laboratoires,
- Inviter l'entreprise à collaborer étroitement avec la commission technique ANSIE et le bureau d'étude BICED chargé du suivi des travaux sur le site, créés à cet effet pour toutes les activités nécessitant l'implication de l'autorité contractante ;
- Mettre à la disposition de l'entreprise la logistique nécessaire à la réalisation des travaux.

L'autorité contractante, effectuera les paiements à l'entreprise conformément aux clauses du contrat.

Article 3 : Droit Applicable

Le droit applicable est le droit malien.

Article 4 : Langue

La langue faisant foi sera le français.

Article 5 : Délai d'Exécution

Le délai d'exécution des travaux est celui indiqué à l'acte d'engagement qui est de : trente jours (30jours) (installation et repli).

Article 6 : Entrée en Vigueur

La date de l'entrée en vigueur du contrat est la date de notification du contrat au Titulaire.

Articles 7 : Notifications, Election de Domicile

Les adresses sont les suivantes :

- **L'Autorité Contractante :**
Personne responsable : Cheick Sidi Tahara CISSE, Président de l'ANSIE ;
Tel : 77 28 13 70
- **Personne de contact :** Modibo TRAORE, 1^{er} Adjoint au Président de l'ANSIE résident sur place à Nioro, Tel: 75 39 08 75
- **L'entreprise :** Entreprise Kardjigué SISSOKO
Personne responsable : Kardjigué SISSOKO, Tel : 76 38 69 76

Article 8 : Conflits d'intérêts :

L'entreprise ne doit recevoir, au titre de la mission, aucune autre rémunération que celle prévue dans le contrat. L'entreprise et son équipe ne doivent pas entreprendre d'activités de réalisation incompatibles avec les intérêts de l'autorité contractante au titre du contrat ; en particulier, ils ne seront pas admis ultérieurement à fournir des biens, à exécuter des travaux, à acquérir des actifs, ou à fournir tout autre service en rapport avec la mission initiale, en dehors de ceux qui s'inscrivent dans le prolongement des « services » fournis au titre du contrat qu'ils ont conclu avec l'Autorité Contractante.

Article 9 : Contenu des Prix / montant du contrat

- a) Le contenu des prix, au sens de l'article 40 du décret N° 08-485/P-RM du 11 août 2008, est celui réputé complet ; il comprend notamment toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la réalisation.
- b) Le montant global payable en monnaie locale est de Dix Million Huit Cent Soixante Dix Neuf Franc CFA (10 000 879 FCFA) soit (15 247,57 €).
- Une avance en espèce de Deux Millions Deux Cent Mille Franc CFA (2 200 000 F CFA) soit (3 354,17 €) a été faite à l'entreprise.
- Le reliquat d'une valeur de Sept Million Huit Cent Mille Huit Cent Soixante Dix Neuf Franc CFA (7 800 879 FCFA) TTC soit (11 893,40 €) lui sera payé par chèques suivant les modalités ci-dessous.
- c) Les présents montants serviront à la prise en charge de l'ensemble des travaux de réhabilitation du Bloc I des laboratoires au lycée de Nioro.

Article 10 : Acomptes

Les paiements du reliquat seront effectués sur les modalités ci-après :

1^{er} Paiements par l'association ANSIE pour un montant total de Sept Million Huit Cent Mille Huit Cent Soixante Dix Neuf Franc CFA (7 800 879 FCFA) TTC soit (11 893,40 €).

- 67% au démarrage de travaux, soit Cinq Million Deux Cent Quarante Cinq Trois Cent Setze Franc CFA (5 245 316 FCFA), soit (7 997,13 €) ;
- 23% quand les travaux réalisés atteindront 80%, soit Un Million Sept Cent Quatre Vingt Quatorze Mille Deux Cent Deux Franc CFA (1 794 202 FCFA) soit (2 735,48 €)
- 10% de garantie, après réception définitive des travaux, soit Sept Cent Quatre Vingt Mille Quatre Vingt Huit Franc CFA (780 088 FCFA) soit (1 189,34 €).

Chaque paiement de tranche se fera après un appel de fonds avec un attachement les décomptes de travaux. Les factures dûment signées et acquittées seront fournies par l'entreprise. Les sommes dues seront payées par l'association ANSIE par remise de chèque sur le compte de l'entreprise Kardjigué Sissoko

Article 11 : Réalisation du Contrat

Le présent contrat peut être résilié en application des dispositions des articles 56 à 62 du CCAG.

Article 13 : Cas de force majeure

L'entreprise ne sera pas exposée à des pénalités ou à la résiliation pour non-exécution si, et dans la mesure où, son retard à l'exécution des activités ou autre carence à remplir les obligations lui incombent en exécution du contrat est due à la force majeure.

En cas de force majeure, l'entreprise notifiera rapidement par écrit à l'autorité contractante, l'existence de la force majeure et ses motifs. Sauf s'il reçoit des instructions contraires de l'Administration, l'entreprise continuera à exécuter les obligations qui sont les siennes en exécution du marché, dans la mesure où cela est raisonnablement pratique de les exécuter et s'efforcera de trouver tout autre moyen raisonnable d'exécuter les obligations dont l'exécution n'est pas entravée par la force majeure.

ACTE D'ENGAGEMENT

A : M. le Président de l'ANSIE

Je soussigné(e) Monsieur Kardjigué SISSOKO ; Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise EKS.

Après avoir examiné toutes les clauses du Contrat et apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité les travaux de réhabilitation du Bloc I (Laboratoires de Bio-Physique-Chimie) dans le lycée de Nioro conformément au descriptif technique de la lettre de cotation annexé, me soumetts et m'engage à exécuter le Contrat conformément à ses clauses pour la somme ferme et non révisable de : Sept Million Huit Cent Mille Huit Cent Soixante Dix Neuf Franc CFA (7 800 879 FCFA) TTC soit (11 893,40 €), réparti comme suit :

- 67% au démarrage de travaux, soit Cinq Million Deux Cent Quarante Cinq Trois Cent Setze Franc CFA (5 245 316 FCFA), soit (7 997,13 €) ;
- 23% quand les travaux réalisés atteindront 80%, soit Un Million Sept Cent Quatre Vingt Quatorze Mille Deux Cent Deux Franc CFA (1 794 202 FCFA) soit (2 735,48 €)
- 10% de garantie, après réception définitive des travaux, soit Sept Cent Quatre Vingt Mille Quatre Vingt Huit Franc CFA (780 088 FCFA) soit (1 189,34 €).

Je m'engage à commencer et terminer lesdits travaux énumérés dans le Contrat dans un délai de trente jours (30 jours) à compter de la date de réception de la notification de démarrage des travaux.

Les sommes qui me seront dues pour l'exécution du présent contrat feront l'objet de paiement par chèque de l'association ANSIE selon les modalités prévues dans le contrat.

Fait à Nioro, le 09 février 2024.


Administrateur

NOTA BENE : On entend par force majeure tout événement naturel qu'on ne peut éviter et dont on n'est pas responsable : les maladies, les inondations, les épidémies, les guerres.

Article 14 : Règlement des différends et litiges

- Tout différend entre le titulaire et la personne responsable des travaux de travaux de réhabilitation des quatre salles de classe doit faire l'objet, de la part du titulaire, d'un mémoire de réclamation qui doit être remis à la personne responsable du contrat dans un délai de quinze jours à compter du jour où le différend est apparu ;
- La personne responsable de la réalisation dispose d'un délai de cinq jours à compter de la réception du mémoire de réclamation pour notifier sa décision. L'absence de décision dans ce délai vaut acceptation de la réclamation ;
- Si le titulaire n'accepte pas la décision qui lui a été notifiée, les procédures prévues pour l'arbitrage et le recours juridictionnel, aux articles 110 à 116 du Décret n°08-485/P-RM du 11 août 2008, sont alors applicables.

Article 15 : Approbation du Contrat

Le présent contrat relatif aux travaux de réhabilitation du Bloc I des laboratoires de Bio - Physique - Chimie dans l'enceinte du lycée Fodé MAGUIRAGA de Nioro conclu entre l'association ANSIE autorité contractante et l'entreprise Kardjigué SISSOKO (EKS) pour un montant de Dix Million Huit Cent Soixante Dix Neuf Franc CFA (10 000 879 FCFA) soit (15 247,57 €), financé par :

1. Le Comité de Jumelage à hauteur de Sept Million Huit Cent Mille Huit Cent Soixante Dix Neuf Franc CFA (7 800 879 FCFA) TTC soit (11 893,40 €) soit 78% du devis global.
2. Les Niorois et sympathisants (ANSIE) à hauteur de Deux Millions Deux Cent Mille Franc CFA (2 200 000 F CFA) soit (3 354,17 €) soit 22% du devis global.

Pour un délai d'exécution de 30 jours ne sera définitif qu'après signature par le maître d'ouvrage et avis favorable de l'ANSIE.

La fin des travaux sera formalisée par la fourniture d'une attestation de fin des travaux à l'entreprise.

Nioro, le 09 février 2024

Lu et accepté

Le maître d'ouvrage et Responsable de l'Entreprise EKS

Le Président ANSIE


Kardjigué SISSOKO


Cheick Sidi Tahara CISSE

Annexes au présent contrat

- a) L'acte d'engagement ;
- b) Le devis arrêté (ci-dessous) ;
- c) Demande de cotation ;

MODALITES DE PAIEMENT A L'ENTREPRISE EKS

Extrait du contrat N°005

Article 9 : Contenu des Prix / montant du contrat

a) Le contenu des prix, au sens de l'article 40 du décret N° 08-485/P-RM du 11 août 2008, est celui réputé complet ; il comprend notamment toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la réalisation.

b) Le montant global payable en monnaie locale est de **Dix Million Huit Cent Soixante Dix Neuf Franc CFA (10 000 879 FCFA)** soit **(15 247,57 €)**.

Une avance en espèce de **Deux Millions Deux Cent Mille Franc CFA (2 200 000 F CFA)** soit **(3 354,17 €)** a été fait à l'entreprise.

Le reliquat d'une valeur de **Sept Million Huit Cent Mille Huit Cent Soixante Dix Neuf Franc CFA (7 800 879 FCFA)** TTC soit **(11 893,39 €)** lui sera payé par chèques suivant les modalités ci-dessous.

c) Les présents montants serviront à la prise en charge de l'ensemble des travaux de réhabilitation du Bloc I des laboratoires au lycée de Nioro.

Article 10 : Acomptes

Les paiements du reliquat seront effectués sur les modalités ci-après :

1°/ Paiements par l'association ANSIE pour un montant total de **Sept Million Huit Cent Mille Huit Cent Soixante Dix Neuf Franc CFA (7 800 879 FCFA)** TTC soit **(11 893,40 €)**.

- **67%** au démarrage de travaux, soit **Cinq Million Deux Cent Quarante Cinq Trois Cent Seize Franc CFA (5 245 316 FCFA)**, soit **(7 997,13 €)** ;
- **23%** quand les travaux réalisés atteindront 80%, soit **Un Million Sept Cent Quatre Vingt Quatorze Mille Deux Cent Deux Franc CFA (1 794 202 FCFA)** soit **(2 735,48 €)**
- **10%** de garantie, après réception définitive des travaux, soit **Sept Cent Quatre Vingt Mille Quatre Vingt Huit Franc CFA (780 088 FCFA)** soit **(1 189,34 €)**.

Chaque paiement de tranche se fera après un appel de fonds avec un attachement les décomptes de travaux. Les factures dûment signées et acquittées seront fournies par l'entreprise. Les sommes dues seront payées par l'association ANSIE par remise de chèque sur le compte de l'entreprise Kardjigué Sissoko

CHEQUES EMIS AU BENEFICE DE L'ENTREPRISE EKS POUR LE BLOC I (Laboratoires Bio-Physique-Chimie)

1^{er} paiement 67% Bloc I des Labos

Série **D** Chèque n° **9238661** FCFA **5.245.316** *FCFA*

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU MALI S.A
au Capital de 25 000 000 000 de francs CFA • RCCM : 1586 • CIB : ML016
Siège Social : Avenue Modibo Keita • BP 94 • Bamako Mali

Payez contre ce chèque *Cinq Millions Deux Cent Quarante Cinq Mille*
Trois Cent Seize Francs CFA

À l'ordre de *Entreprise Kardjigui Sissoko*

Payable à
AG NIORO DU SAHEL
TEL 21 52 18 39
BP 60

ML016 17160 026001355973 37

NIORO DU SAHEL INITIATIVES/EMERGENCE
CZ TOURE S OUMAR IMM KANDIOURA
TOURE DIT BAKO CENTRE CCIAL NIORO

Nioro Le *07/03/2024*

9238661 4301617160374 026001355973

ENTREPRISE KARDJIGUI SISSOKO
Bâtiment/ Travaux Public / Génie Civil / Adduction d'eau et divers
Tel: (00223) 673 59 56/ 638 69 76 Faladié sokoro Bamako Mali
N° D'identification fiscale: 085111316k

FACTURE N° 1

Nioro le, 09/02/2024

DOIT : ANSIE DE NIORO DU SAHEL

OBJET: TRAVAUX DE REABILITATION DU BLOC (LABORATOIRE/BIO PHYSIQUE CHIMIE)
AU LYCEE FODE MAI UIRAGA DE NIORO DU SAHEL

Montant du marché	10 000 879
Avance de 67%	5 245 316

Arrêtée la présente facture à la somme de Cinq Millions Deux Cent Quarante Cinq Mille
Trois Cent Seize ((5 245 316) Francs CFA

Pour Aquit

L'ENTREPRENEUR
Kardjigui SISSOKO

2^{eme} paiement 23% Bloc I des Labos

Série **D** Chèque n° **9238664** FCFA **1.794.202** *FCFA*

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU MALI S.A
au Capital de 25 000 000 000 de francs CFA • RCCM : 1586 • CIB : ML016
Siège Social : Avenue Modibo Keita • BP 94 • Bamako Mali

Payez contre ce chèque *Un million Sept Cent quatre Vingt quatre*
mille deux cent deux francs CFA

À l'ordre de *Entreprise Kardjigui Sissoko*

Payable à
AG NIORO DU SAHEL
TEL 21 52 18 39
BP 60

ML016 17160 026001355973 37

NIORO DU SAHEL INITIATIVES/EMERGENCE
CZ TOURE S OUMAR IMM KANDIOURA
TOURE DIT BAKO CENTRE CCIAL NIORO

Nioro Le *06/04/2024*

9238664 4301617160374 026001355973

ENTREPRISE KARDJIGUI SISSOKO
Bâtiment/ Travaux Public / Génie Civil / Adduction d'eau et divers
Tel: (00223) 673 59 56/ 638 69 76 Faladié sokoro Bamako Mali

FACTURE N° 2

Nioro le, 02/04/2024

DOIT : ANSIE DE NIORO D' SAHEL

OBJET: TRAVAUX DE REABILITATION DU BLOC (LABORATOIRE/BIO PHYSIQUE CHIMIE)
AU LYCEE FODE MAGURAGA DE NIORO DU SAHEL

Montant du marché	10 000 879
Avance de 23%	1 794 202

Arrêtée la présente facture à la somme d'Un Million Sept Cent quatre Vingt quatre Mille
Deux Cent Deux ((1 794 202) Francs CFA

Pour Aquit

L'ENTREPRENEUR
Kardjigui SISSOKO

3^{eme} Paiement 10% - Bloc I des Labos

Série **D** Chèque n° **9238665** FCFA **780.088** *FCFA*

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU MALI S.A
au Capital de 25 000 000 000 de francs CFA • RCCM : 1586 • CIB : ML016
Siège Social : Avenue Modibo Keita • BP 94 • Bamako Mali

Payez contre ce chèque *Sept Cent quatre Vingt mille quatre*
Vingt huit francs CFA

À l'ordre de *Entreprise Kardjigui Sissoko*

Payable à
AG NIORO DU SAHEL
TEL 21 52 18 39
BP 60

ML016 17160 026001355973 37

NIORO DU SAHEL INITIATIVES/EMERGENCE
CZ TOURE S OUMAR IMM KANDIOURA
TOURE DIT BAKO CENTRE CCIAL NIORO

Nioro Le *16/04/24*

9238665 4301617160374 026001355973

ENTREPRISE KARDJIGUI SISSOKO
Bâtiment/ Travaux Public / Génie Civil / Adduction d'eau et divers
Tel: (00223) 673 59 56/ 638 69 76 Faladié sokoro Bamako Mali
N° D'identification fiscale: 085111316k

FACTURE N° 3

Nioro le, 02/04/2024

DOIT : ANSIE DE NIORO DU SAHEL

OBJET: TRAVAUX DE REABILITATION DU BLOC (LABORATOIRE/BIO PHYSIQUE CHIMIE)
AU LYCEE FODE MAGURAGA DE NIORO DU SAHEL

Montant du marché	10 000 879
Reliquat de 10%	780 088

Arrêtée la présente facture à la Somme de: Sept Cent quatre vingt Mille Quatre Vingt
Huit ((780 088) Francs CFA

Pour Aquit

L'ENTREPRENEUR
Kardjigui SISSOKO

**QUELQUES IMAGES DES TRAVAUX DU BLOC DES LABORATOIRES
BIO-PHYSIQUE-CHIMIE**



Devanture du bloc des labos



Extérieur du bloc des labos



Salle du bloc des labos



Pose des plafonds



Pose des plafonds



Pose des plafonds



Travaux de picotage des conduits d'électricité



Travaux de picotage des fissures



Installation des supports des plafonds



Creusage du puisard de rétention des eaux des labos

QUELQUES IMAGES DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES LABORATOIRES AU LYCEE DE NIORO

Pose des plafonds



Peinture des plafonds



Peinture des plafonds



Carrelage des tablettes d'expérimentation

Pose des plafonds



Peinture des plafonds



Carrelage des tablettes d'expérimentation





Avant les travaux



Fin des travaux



Intérieur des salles - Fin des travaux



Intérieur des salles - Travaux en cours



Travaux de carrelage en cours



QUELQUES IMAGES DE LA COMMISSION LORS DE LA VISITE DES LIEUX LE JOUR DE LA RECEPTION DEFINITIVE



ASSOCIATION NIOIRO DU SAHEL INITIATIVES ET EMERGENCE

A.N.S.I.E

- Siège Social Nioro du Sahel - République du Mali
- Téléphone : +223 66 75 47 11 / 79 16 72 95 / 75 39 08 75
- Mail : ansie.niorodusahel2@gmail.com
- Web : www.ansieassociation.com
- Compte bancaire : ML13ML01617160 0260 01 355973-37 / BDMAMLBA
- Reçu : N°2019-038 P-CN

PROCES VERBAL DE RECEPTION DEFINITIVE

TITRE DU PROJET *Rehabilitation des deux blocs de la
Laboratoire du lycée Fodé Maguiraga de Nioro*

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE RECEPTION

1. Modibo TRAORE, Président ANSIE Nioro
2. Bakary Kaba Diakité, Proviseur lycée
3. Kardjigui Sissoko, responsable entreprise EKS
4. Lassana Bamba Sylla, chef équipe entreprise EKS
5. Albamouou Konaré, secrétaire g. syndicat ensei-
gnants du lycée Fodé Maguiraga

Après visite des lieux par la commission, les réserves ci-dessous ont été formulées :

Aucune réserve n'a été formulée

Ont signé

ANSIE
Modibo TRAORE
Président

BENEFICIAIRE
Bakary Kaba Diakité
Proviseur

Entreprise
Kardjigui
Sissoko
responsable

Fait à Nioro, le 15 avril 2024

ETAT DES TRAVAUX REALISES VS NON REALISES

Ce tableau montre le détail des infrastructures réhabilitées et qui restent à réhabiliter avec les couts réels et estimatifs.

DEVIS ESTIMATIFS DE TRAVAUX DE REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES				
		DESIGNATION	COUTS	FINANCEMENT
INFRASTRUCTURES DÉJÀ REHABILITES	BLOC A	4 salles de classes	5 338 683	Premier ministre du MALI (CKM)
	BLOC B	4 salles de classes	5 378 683	Premier ministre du MALI (CKM)
	BLOC C	2 salles de classes	2 883 309	Premier ministre du MALI (CKM)
	BLOC D	5 blocs toilettes de 15 latrines	5 215 630	Comité de Jumelage + ANSIE
	BLOC F	1 salle de classe + 1 salle informatique	6 317 883	Niorois & Sympatisants (ANSIE+ADRN) + PM
	BLOC G	2 salles de classes	5 012 943	Comité de Jumelage
	BLOC H	2 salles de classes		
	BLOC I	Laboratoires: Bio-Physique-Chimie	10 000 879	Comité de Jumelage + Niorois & Sympatisants (ANSIE)
	BLOC K	Salle des Professeurs	4 839 503	Niorois & Sympatisants (ANSIE)
TOTAL			44 987 513	
INFRASTRUCTURES EN ATTENTE DE REHABILITATION	BLOC E	2 salles de classes	9 396 868	A chercher
	BLOC J	Bibliothèque	7 132 112	
	BLOC L	Salle d'infirmierie	3 074 243	
	BLOC M	Administration	8 167 000	
	BLOC N	Logement du gardien	785 127	
	BLOC O	Logement pour enseignants avec un bloc de trois (03) bâtiments	11 658 465	
	BLOC P	Clôture du lycée	12 168 601	
	LE PONT QUI DONNE ACCES AU LYCEE		En attente d'évaluation	
TOTAL			52 382 416	
GRAND TOTAL			97 369 929	

NB: Le prochain Bloc à réhabiliter pourrait être:

- Le Bloc E (les 2 salles de classes) ou
- Le Bloc L (salle d'infirmierie)

- ❑ A la date du 16 avril 2024, **44 987 513 F CFA** ont été dépensés pour réhabiliter les blocs: A-B-C-D-F-G-H-I & K;
- ❑ **52 382 416 F CFA** restent à mobiliser pour le reste des autres blocs: E-J-L-M-N-O-P; Ce montant a légèrement augmenté de 5% à cause de la fluctuation des prix des matériaux sur le marché.
- ❑ Le cout du **Pont** qui donne accès au lycée reste à estimer
- ❑ Le bloc Q (sur le plan d'image du lycée) est nouvellement construit en 2021.
- ❑ Un bureau d'étude nommé **BICED** a été recruté pour un montant de **1 800 000F CFA** pour produire non seulement l'étude de faisabilité de toutes les infrastructures mais aussi assurer le suivi et le contrôle de tous les travaux sur le terrain.